

## COMMUNE DE MONTLAUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 14*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

**Séance du 18 juillet 2023**  
**L'an deux mille vingt-trois**  
**Et le dix-huit juillet à 20 heures 30**

Date de la convocation : 11/07/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Jean-François ROUSSET

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 20-2023

**Objet : Assainissement collectif Le Py : Modification du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire rappelle :

- Par délibération en date du 22 juin 2022 le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération « Assainissement du hameau du Py »
- Expose que le plan de financement doit être modifié à l'issue de la phase de consultation des entreprises, au regard des subventions mobilisables et des travaux éligibles

Le coût de l'opération est estimé à : 166 830.43 € H.T. réparti comme suit :

Travaux	139 956.60
Divers et imprévus (5%)	6 997.83
Prestations annexes (levé topo, coordonnateur SPS, essais préalables à la réception, rémunération maître d'oeuvre	19 876,00

Monsieur le Maire propose ci-après de modifier le plan de financement prévisionnel :

- \* Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne (30 %) : 50 049 €
- \* Subvention Conseil Départemental (10 %) : 13 995 €
- \* Autofinancement (55 %) : 102 786.43 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** l'opération et son coût prévisionnel estimatif tel que présenté
- **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel modifié
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 20/07/2023  
Et de la publication le 20/07/2023  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

